

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 15 janvier 2024

Cyclone Belal : passage en phase de sauvegarde

Le cyclone BELAL est désormais à plus de 255 km/h au Sud-Est de La Réunion. Il ne représente plus une menace pour notre **territoire**. **Les conditions météorologiques s'améliorent ce mardi, même s'il faut garder une certaine prudence, avec des rafales de vent possibles jusqu'à 80 km/h dans les Hauts et 70 km/h sur le littoral.**

Pour permettre la levée de l'alerte rouge, et donc la sortie du confinement, les travaux de remise en état des routes ont débuté dès hier et se sont poursuivis **ce mardi matin, avec l'appui** des sapeurs-pompiers et des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI) qui renforcent les gestionnaires de voiries (Région, Département et communes).

Comme annoncé par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, près de 130 pompiers, 10 gendarmes et 15 agents EDF et ENEDIS arriveront en renfort dès ce mardi après-midi de Mayotte et de l'Hexagone.

Dans ces conditions, le préfet de La Réunion lève ce jour **l'alerte rouge et enclenche la phase** de sauvegarde à compter de 12h00.

Prudence sur les routes

Le dégagement de l'ensemble des routes est en cours et certains axes peuvent rester obstrués. Il convient de se renseigner sur les conditions de circulation, sur le www.infotrafic.re.

Il est dangereux de forcer les barrages de branches ou d'arbres, ou de rouler sur des fils électriques tombés au sol.

Les risques d'éboulements, chutes de blocs et mouvements de terrain sont encore présents, tant que toutes les reconnaissances n'ont pas été effectuées.

Soyez vigilants : des agents des routes, mais aussi des militaires, des sapeurs-pompiers, des entreprises spécialisées, etc. peuvent être en train de travailler sur la chaussée ou à proximité.

Reprise de la vie économique

La levée de l'alerte rouge cyclonique permet une reprise de l'activité des commerces et entreprises.

Cependant, au regard du retour à la normale progressif sur les routes, il est recommandé de favoriser le télétravail, lorsque cela est possible.

Cette reprise du travail est, parfois, conditionnée à la possibilité de faire garder son enfant. Les crèches seront donc ouvertes le plus tôt possible dès demain. Par contre, les accueils de mineurs, tels que les centres de loisirs, n'ouvriront qu'à partir de lundi prochain.

Plusieurs cellules de crise permanentes, qui permettent de suivre et d'accompagner les sinistrés, sont mises en place : une cellule agricole pilotée par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF – 0262 30 89 89 - daaf974@agriculture.gouv.fr), une cellule économique pilotée par le secrétariat général aux affaires économiques (SGAR – 0262 40 77 00) et une dédiée aux personnes vulnérables et piloté par la sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse (SPCJS – brian.tourre@reunion.gouv.fr - marie-line.vally@reunion.gouv.fr). Par ailleurs, les sous-préfets d'arrondissement restent en lien étroit avec les élus pour accompagner au mieux la sortie de crise.

Réouverture des établissements scolaires dès lundi

Un état des lieux de l'ensemble des sites est en cours par le rectorat de l'académie de La Réunion, en lien avec les collectivités.

Il permettra de connaître les conditions de reprise des cours, avec un objectif à lundi 22 janvier.

Maintien des hébergements temporaires

Pendant cette phase de sauvegarde, si la nécessité est toujours présente pour les sinistrés, les centres d'hébergement et de vie restent ouverts dans les mêmes conditions qu'en alerte cyclonique.

Le retour des malades sensibles dans leur foyer, mis à l'abri dans les établissements de santé ou dans les centres de vie, est régulé par le SAMU.

Fermeture des sentiers de randonnées

Un arrêté préfectoral interdit l'accès à l'ensemble des sentiers de randonnées et routes forestières de l'île jusqu'à la tenue de reconnaissances par l'office national des forêts.

Par les pluies intenses et les vents forts, de nombreux sentiers sont obstrués et instables. Il est impératif de respecter cette interdiction, pour éviter tout accident.

D'autres consignes de prudence

La phase de sauvegarde permet aussi à chacun de faire le point sur les dégâts dans ses locaux, tout en restant prudent :

- **Consolidez et réparez ce qui peut l'être, sans prendre de risque ;**
- **Restez éloignés des points bas, des cours d'eau et des pentes abruptes ;**
- **Dégagez les alentours de votre habitation et déblayez les abords prudemment ;**
- **Ne pas toucher les fils électriques et téléphoniques rompus et tombés à terre ;**
- **Assistez les voisins et prévenir les secours en cas de besoin.**

Les particuliers sont invités à se rapprocher de leurs assureurs.

Par mesure de sécurité, le préfet rappelle également de :

- **Ne pas s'aventurer sur les radiers submergés, ni dans les ravines et les lits des rivières en crue.**
- **Ne pas gêner le travail des équipes d'intervention et de secours et ne pas encombrer les voies de circulation.**

Enfin, **vérifiez la qualité de l'eau avant de la consommer ainsi que les aliments du réfrigérateur.**

Ne pas oublier que l'eau du robinet peut rester impropre à la consommation plusieurs jours après l'arrêt des pluies. En conséquence, il est impératif de la faire bouillir pendant 3 minutes avant de la boire.



Pour répondre aux différentes interrogations de la population, la cellule **d'information du public (CIP) reste activée au 09 70 80 90 40** pour répondre aux interrogations de la population, en dehors de toutes urgences.